

## Circulaire d'information

**INFCIRC/941**

26 août 2020

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

---

# Communication datée du 22 juillet 2020 reçue du Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'AIEA

1. Le Secrétariat a reçu du Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Agence une communication datée du 22 juillet 2020.
2. À la demande du Représentant permanent, cette communication et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

## REPRÉSENTANT PERMANENT

N° 0301 /16 /20

Le 22 juillet 2020

Monsieur le Directeur général,

Comme suite à notre dernière réunion, je tiens à réitérer que l'Azerbaïdjan reste vivement préoccupé par l'exploitation de la centrale nucléaire de Metsamor en Arménie, pays voisin, cette centrale comportant un des derniers spécimens d'un modèle de réacteur nucléaire dépourvu de structure de confinement primaire.

Plusieurs incidents mineurs sont survenus à la centrale de Metsamor depuis sa mise en exploitation. En plus d'être située dans une zone à forte sismicité, cette installation utilise une technologie dépassée, ce qui fait peser sur la région des risques en termes de sécurité, même en temps normal. Comme on le sait, elle comporte deux réacteurs de puissance construits respectivement en 1976 et en 1980. Après le séisme qui a frappé l'Arménie en 1988, dont l'épicentre se trouvait à 75 kilomètres de la centrale, les deux réacteurs ont été mis à l'arrêt. La centrale a cependant été redémarrée et, qui plus est, sa licence d'exploitation a été prolongée deux fois : d'abord jusqu'en 2021, puis jusqu'en 2026. Au regard de toutes les normes internationales de sûreté nucléaire, le maintien en exploitation de la centrale de Metsamor exposerait la région tout entière à un risque élevé étant donné que des séismes pourraient survenir à proximité.

L'Azerbaïdjan s'inquiète du manque de transparence et de l'insuffisance des mesures de sûreté entourant les activités menées à la centrale de Metsamor. Nous prions vivement l'Agence de procéder à un examen de cette installation en toute clarté, en s'appuyant sur une évaluation des risques et de la sécurité exhaustive et transparente (« tests de résistance »), afin de dresser un bilan complet de sa sûreté générale. Malheureusement, l'Équipe OSART de l'AIEA qui a examiné la sûreté d'exploitation de la centrale du 16 mai au 2 juin a seulement été chargée d'observer la performance de la centrale de Metsamor sous l'angle de la sûreté d'exploitation, et ni son rapport ni ses conclusions n'ont été rendus publics par le Gouvernement arménien. Certes, l'Équipe a examiné les facteurs qui influent sur la gestion de la sûreté et la performance du personnel, mais il conviendrait aussi d'effectuer un examen de la sûreté de conception, un examen des capacités et des compétences en matière d'évaluation de la sûreté, un examen des programmes de gestion des accidents, un examen périodique de la sûreté et des évaluations de la sûreté sismique pour mesurer la dangerosité de la centrale de Metsamor et avoir conscience des risques qu'elle représente. Nous restons préoccupés par le fait que l'Arménie persiste à refuser aux États voisins l'accès aux informations relatives à cette centrale. Compte tenu de ce manque de transparence et des graves inquiétudes concernant la technologie dépassée qu'utilise l'infrastructure, nous préconisons la fermeture de la centrale nucléaire de Metsamor dans les plus brefs délais.

Plusieurs organisations internationales se sont elles aussi déclarées préoccupées par l'exploitation de la centrale. C'est notamment le cas de l'UE, qui a classé les réacteurs VVER-440/V230 refroidis par eau ordinaire parmi « les plus vieux et les moins fiables » de tous les réacteurs

S. E. M. Rafael Mariano Grossi  
Directeur général  
AIEA

soviétiques construits en Europe orientale et dans l'ex-URSS. Les États-Unis et d'autres pays du G7 se sont opposés au redémarrage des réacteurs de Metsamor, qui figurent tous les deux sur la liste des plus dangereux réacteurs nucléaires du Ministère de l'énergie, pour des raisons de sûreté. En dépit de cette désapprobation internationale, le réacteur n° 2 a quand même été redémarré en octobre 1995.

Les risques d'ordre nucléaire que fait peser l'Arménie ne se limitent pas à la centrale de Metsamor. D'après des sources d'information régionales et selon les médias, plusieurs cas de trafic de matières nucléaires et radioactives en provenance d'Arménie ont été enregistrés. L'ampleur de ce trafic et la portée des activités des acteurs impliqués suscitent de graves inquiétudes pour la sécurité dans le Caucase du Sud mais aussi dans les régions voisines (*voir la fiche d'information ci-jointe*).

Le dernier cas date de juillet 2019 : des agents du Service de sécurité géorgien ont arrêté un Arménien qui tentait d'introduire illégalement quatre colis de thorium – une substance radioactive – en Russie via le poste de contrôle de Sadakhlo, à la frontière entre la Géorgie et l'Arménie. Les agents ont noté que les colis pesaient 71,63 kg au total et contenaient du thorium 232, un isotope radioactif appartenant à la catégorie des matières nucléaires.

Conformément à l'Accord du 30 septembre 1993 entre l'Arménie et l'AIEA relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Arménie est tenue d'établir et d'appliquer un système de comptabilité et de contrôle pour toutes les matières nucléaires soumises à des garanties en vertu dudit accord.

Étant donné qu'il n'existe aucun mécanisme de contrôle des matières nucléaires et radioactives en Arménie et que nous ne sommes pas en mesure d'exercer un contrôle adéquat sur une vaste portion de notre frontière avec l'Arménie, ce pays continuant d'occuper environ 20 % de notre territoire, nous avons de sérieux doutes quant à l'efficacité de ce système de contrôle et de comptabilité. Par ailleurs, nous prions le Secrétariat de l'AIEA de consigner le cas de trafic détecté à la frontière entre la Géorgie et l'Arménie en juillet 2019 dans la Base de données sur les incidents et les cas de trafic.

Au vu de ce qui précède, l'Azerbaïdjan demande à l'AIEA et à ses États Membres de prendre des mesures énergiques pour déterminer les risques en termes de prolifération et les menaces pour la sécurité de la région que représentent les tentatives systématiques de contrebande de matières nucléaires et radioactives par des ressortissants arméniens, et pour empêcher ces tentatives.

Je vous prie de prendre en considération les préoccupations de l'Azerbaïdjan concernant la transparence des activités menées à la centrale nucléaire de Metsamor, les mesures de sûreté qui y sont appliquées, la sensibilité géosismique de l'installation et la technologie dépassée qu'elle utilise.

Je saurais gré au Secrétariat de l'AIEA de bien vouloir distribuer cette lettre à tous les États Membres de l'Agence.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

Galib Israfilov

Pièce jointe : 3 pages

**Fiche d'information établie par le Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan concernant le trafic de matières nucléaires et autres matières radioactives par l'Arménie**

- **22 mai 1999 – Berehove (Ukraine) :** les forces de l'ordre ukrainiennes ont arrêté deux Arméniens qui tentaient de vendre 20 kg d'uranium faiblement enrichi (UFE) au prix de 35 000 dollars par kilo, à Berehove. Un acheteur a également été arrêté. Les Arméniens avaient reçu de fortes doses de rayonnement car ils avaient manipulé l'uranium à mains nues et l'avaient transporté dans des sacs en caoutchouc. D'après une source, l'uranium enrichi se présentait sous la forme de poudre blanche et avait été volé dans une installation de recyclage de matières radioactives à Krasnoyarsk. D'autres sources rapportent qu'il s'agissait d'uranium métal convenant à la fabrication de combustible pour des réacteurs RBMK.
- **19 décembre 2001 – région de Samtskhe-Javakheti (Géorgie) :** 300 g d'UFE provenant d'Arménie ont été interceptés dans le cadre d'une opération de surveillance.
- **26 juin 2003 – poste de contrôle de Sadakhlo-Bagrashen, à la frontière entre l'Arménie et la Géorgie :** un cas de contrebande de 170 g d'uranium hautement enrichi (UHE) (U-235) (~ 90%) a été détecté par des gardes frontière géorgiens. M. Garik Dadayan, citoyen arménien, a été arrêté à la frontière entre la Géorgie et l'Arménie après avoir déclenché l'alarme d'un portique de détection de matières nucléaires : il transportait dans une boîte à thé 170 g d'UHE sans gaine, conditionnés en deux lots (70 g et 100 g) et sous deux formes différentes (UO<sub>2</sub> et U<sub>3</sub>O<sub>8</sub>). Il se serait procuré l'UHE à l'installation de fabrication de combustible nucléaire de Novosibirsk (Russie). Un échantillon a été fourni à la Russie et le reste a été transféré aux États-Unis. M. Dadayan a été remis aux autorités arméniennes, jugé et condamné en 2004 à une simple peine de deux ans et demi de prison.
- **29 décembre 2003 – poste de contrôle de Meghri, à la frontière entre l'Arménie et l'Iran (Arménie) :** des douaniers arméniens ont découvert une source de rayonnements dans une cargaison de ferraille destinée à l'Iran, dont la provenance aurait été la centrale nucléaire de Metsamor (Arménie). L'objet radioactif découvert était une enveloppe de source radioactive vide qui avait contenu du strontium 90 (la présence de l'enveloppe sans la source radioactive laisse supposer que la source se trouve actuellement à un endroit inconnu sans la barrière protectrice nécessaire pour éviter qu'elle ne blesse le public). L'analyse spectrale a montré que l'objet était hautement radioactif.
- **13 mars 2004 – poste de contrôle de Sadakhlo-Bagrashen, à la frontière entre l'Arménie et la Géorgie :** un citoyen arménien en possession de matières radioactives a été arrêté. Le rapport n'indique pas de quelles matières radioactives il s'agissait.
- **24 octobre 2007 – poste de contrôle de Sarpi, à la frontière entre la Géorgie et la Turquie :** des policiers géorgiens et des agents du Centre d'opérations spéciales de la Direction principale du Ministère de l'intérieur géorgien pour la République autonome d'Abkhazie ont arrêté quatre citoyens arméniens qui tentaient de passer la frontière avec 2,04 kg de lawrencium 103 placés dans un conteneur en or spécifiquement conçu à cette fin.

- **26-28 août 2009 – poste de contrôle de Sadakhlo-Bagratashen, à la frontière entre l'Arménie et la Géorgie** : un véhicule appartenant à un habitant du village de Noratus, dans la région de Gegharkunik (Arménie), avec à son bord trois Arméniens, a déclenché l'alarme gamma d'un portique de détection des rayonnements lors de son passage au poste de contrôle de Sadakhlo-Bagratashen en direction de la Géorgie. Le conducteur a fourni une vague explication concernant l'alarme et les agents de police ont laissé les quatre personnes poursuivre leur route. Le 27 août, la même voiture est repassée par le poste de contrôle de Sadakhlo, cette fois en direction de l'Arménie, et l'alarme gamma s'est de nouveau déclenchée. Les agents de police ont alors arrêté et fouillé le véhicule et les autorités géorgiennes ont déterminé qu'il était contaminé au césium 137. Cependant, comme aucune matière radioactive n'a été trouvée lors de la fouille, les passagers ont été relâchés et sont rentrés en Arménie.
- **mars 2010 – Tbilissi (Géorgie)** : deux Arméniens (Smbat Tonoyan, homme d'affaires, et Hrant Ohanyan, physicien à l'Institut de physique d'Erevan) ont été arrêtés par les autorités géorgiennes dans une chambre d'hôtel avec 18 g d'UHE à 89 %. Ils avaient transporté les matières en train d'Erevan (Arménie) à Tbilissi (Géorgie) en les cachant dans un étui à cigarettes Marlboro doublé de plomb. Au cours du procès qui s'est tenu à Tbilissi, il a été révélé que M. Tonoyan avait demandé 8 millions de dollars à un acheteur potentiel pour 120 g d'uranium enrichi avant de baisser son prix à 1,5 million de dollars. Les 18 g devaient permettre de montrer à l'acheteur potentiel un échantillon du produit. Le fils de M. Tonoyan, Samvel Tonoyan, était membre du Service spécial d'enquête de la République d'Arménie. Il est intéressant de noter que l'UHE saisi avait été fourni aux trafiquants par Garik Dadayan, le ressortissant arménien qui avait été arrêté en possession du premier échantillon d'UHE intercepté en Géorgie en 2003. Après avoir purgé une peine de prison relativement légère (deux ans et demi), M. Dadayan a refait surface en 2010 comme fournisseur de la même matière.
- **16 septembre 2010 – aéroport de Tbilissi (Géorgie)** : trois individus ont été arrêtés à l'aéroport de Tbilissi pour avoir tenté de vendre une petite quantité d'un mélange poudreux contenant environ 0,0004 kg de plutonium (Pu) et 0,00008 kg d'UFE. Ils ont déclaré qu'ils avaient amené l'uranium et le plutonium depuis la Fédération de Russie et l'Ukraine afin de le vendre. L'un d'entre eux était originaire d'Arménie.
- **Août 2014 – poste de contrôle de Sadakhlo-Bagratashen, à la frontière entre l'Arménie et la Géorgie** : les autorités géorgiennes ont arrêté deux Arméniens qui tentaient de faire passer du césium 137 clandestinement en Géorgie.
- **Janvier 2016 – poste de contrôle de Sadakhlo-Bagratashen, à la frontière entre l'Arménie et la Géorgie** : les autorités géorgiennes ont arrêté trois Arméniens qui tentaient également de faire passer du césium 137 à la frontière.
- **Mi-avril 2016** : des agents du Service de sécurité géorgien ont arrêté trois Arméniens et trois Géorgiens qui tentaient de vendre pour 200 millions de dollars d'uranium 238 retrouvé dans la maison d'un des Géorgiens. Les conteneurs de transport préfabriqués remplis d'uranium ont été trouvés dans l'appartement d'un des détenus, mais les inspecteurs n'ont pas précisé la quantité de matière radioactive contenue. Les trois Arméniens avaient travaillé à la centrale nucléaire de Metsamor par le passé et un des détenus était un ancien membre des services secrets arméniens. Le groupe comptait vendre l'uranium 238 au Moyen-Orient.

- **15 juillet 2019** – tout dernièrement, en juillet 2019, des agents du Service de sécurité géorgien ont arrêté un citoyen arménien qui tentait d'introduire illégalement quatre colis de thorium – une substance radioactive – en Russie via le poste de contrôle de Sadakhlo, à la frontière entre la Géorgie et l'Arménie. Les agents ont noté que les colis pesaient 71,63 kg au total et contenaient du thorium 232, un isotope radioactif appartenant à la catégorie des matières nucléaires.

Les saisies répétées à la frontière entre l'Arménie et la Géorgie et le nombre exceptionnellement élevé d'Arméniens impliqués dans les cas de trafic nucléaire prouvent à suffisance l'existence d'une route arménienne. Dans certains cas, des matières nucléaires pouvant servir à des fins d'armement ont été saisies. Des sources radioactives pourraient aussi être utilisées dans un but malveillant, par exemple pour fabriquer un engin à dispersion de radioactivité ou une « bombe sale ». En outre, les sources radioactives non contrôlées peuvent nuire à la santé humaine et à l'environnement et celles mises au rebut ou jetées illégalement, lorsqu'elles sont fondues dans des usines de recyclage de ferraille, peuvent entraîner de graves conséquences environnementales et économiques.

***Sources :** Rapports statistiques annuels de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic de l'AIEA (ITDB), Base de données sur la contrebande et le vol de matières nucléaires et les sources radioactives orphelines (DSTO), rapports de la NTI, SIPRI et autres sources médiatiques en libre accès.*